



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-unsas.org
<http://sections.se-unsas.org/51/>



FLASH- INFOS du 10 novembre 2011

Merci d'afficher la pièce jointe.

- 1/ Représentants des personnels : comment faire ?
- 2/ Retraite : qu'est-ce qui peut changer ?
- 3/ Evaluations en grande section : mieux vaut tard ...
- 4/ Changer de département : c'est parti !
- 5/ Fiche pratique : soins urgence
- 6/ Après la classe : la rubrique culture et pédagogie

1/ Représentants des personnels : comment faire ?

Suite aux élections professionnelles, le SE-UNSA vous représente dans toutes les instances départementales, académiques et nationales. Pour mener à bien cette tâche, les liens entre nous écoles/personnels et syndicat doivent donc être réguliers. Nous nous engageons à vous informer le mieux possible. De votre côté, si vous voulez que nous portions « votre voix », remontez-nous la situation de votre école, ou vos « soucis » administratifs. Nos interventions porteront d'autant mieux que nos propos seront étayés.

Prochaines instances :

CT le 15 décembre : bilan de la rentrée 1^{er} et 2nd degré

CAPD le 24 novembre : avancement et questions diverses

Préparation de la carte scolaire dans les prochaines semaines : vous pouvez commencer à nous envoyer vos copies des prévisions d'effectifs pour 2012/13.



2/ Retraite : qu'est-ce qui peut changer ?

Parmi la multitude d'annonces du plan d'économies du gouvernement, F. Fillon a évoqué l'accélération des mesures de recul de l'âge légal de la loi de novembre 2010.

Ce ne sont évidemment pour l'instant que des annonces. Il est donc nécessaire d'attendre le débat parlementaire pour connaître la réalité des mesures.

Vous trouverez, cependant, ci-dessous les conséquences concernant l'âge légal de départ en retraite des propositions de François Fillon.

Le coup de grogne : avec l'obligation de finir l'année scolaire et de prendre sa retraite au 31 août, certains seront pour 1 à 4 mois de plus, obligés en fait, de prolonger largement ! Les enseignants du 1^{er} degré ne sont donc pas des fonctionnaires comme les autres !

Fonctionnaires catégorie A / Professeurs des écoles, Certifiés, PLP, P-EPS, Agrégés, etc ...

Instituteurs > La catégorie active à laquelle les Instituteurs appartiennent n'a pas été abordée par le Premier Ministre mais la déclinaison sera vraisemblablement la suivante :

Années de naissance	Age légal de départ en retraite		
	Loi Woerth (2010)	Propositions Fillon (2011)	
1952	60 ans et 8 mois	60 ans et 9 mois	+ 1 mois
1953	61 ans	61 ans et 2 mois	+ 2 mois
1954	61 ans et 4 mois	61 ans et 7 mois	+ 3 mois
1955	61 ans et 8 mois	62 ans	+ 4 mois

Années de naissance	Age légal de départ en retraite		
	Loi Woerth (2010)	Propositions Fillon (2011)	
1957	55 ans et 8 mois	55 ans et 9 mois	+ 1 mois
1958	56 ans	56 ans et 2 mois	+ 2 mois
1959	56 ans et 4 mois	56 ans et 7 mois	+ 3 mois
1960	56 ans et 8 mois	57 ans	+ 4 mois

3/ Evaluations en grande section : mieux vaut tard ... Le ministère ouvre une concertation



Mieux vaut tard que jamais ! Le ministère ouvre une consultation avec les organisations syndicales, les fédérations de parents d'élèves et crée un comité scientifique. M.Zorman, S.Dehaenne, C.Billard, A.Florin, M.Fayol, A. Bentolila ont été entre autres sollicités. On notera la présence importante des neuro-sciences dans cette liste, les pédagogues étant en portion congrue.

Le SE-Unsa, reçu le 4 novembre, a fait part de son refus de protocoles d'évaluation imposés dans toutes les écoles. Il s'est inquiété de l'impact négatif d'évaluations normatives à l'âge de 5 ans et a exprimé son refus de l'étiquetage précoce d'enfants qui n'ont pas encore abordé la scolarité obligatoire. Il a aussi souligné le rôle essentiel des RASED et des médecins scolaires dans le repérage, le dépistage et la prise en charge des élèves en difficulté.

De cette réunion, il ressort que le ministère retiendrait plusieurs dispositions :

Pas de caractère obligatoire à l'utilisation des outils mis à la disposition des collègues par le ministère.

Volonté de mettre à disposition des enseignants l'outil développé par Michel Zorman et expérimenté dans l'académie de Grenoble pour développer la conscience phonologique et l'acquisition du lexique.

Rénovation des outils d'évaluation des acquis en fin de GS mis en ligne sur Eduscol : les outils rénovés seraient plus adaptés à la GS et feraient une large place à l'observation des élèves en activité. Les séances collectives disparaîtraient.

Le SE-UNSA restera vigilant sur ce dossier particulièrement sensible. Il a d'ores et déjà demandé à rencontrer à nouveau le ministère avant que les outils en cours d'élaboration soient mis à la disposition des enseignants.

4/ Changer de département : c'est parti !

Brochure en ligne > <http://www.se-uns.org/spip.php?article3984>

Contactez nous pour une étude personnalisée. De même pour un montage de dossier 500 points.



5/ Fiche pratique : soins urgence

Fiche responsabilité à télécharger sur notre site > http://sections.se-uns.org/51/IMG/pdf/FicheInterne_SoinsUrgences.pdf

6/ Après la classe : la rubrique culture et pédagogie



Vous trouverez dans les différents onglets une sélection de livres (de jeunesse et pédagogiques), magazines, CD, DVD, BD, films, expositions, concerts... Ces coups de cœur sont mis à jour régulièrement.

<http://www.se-uns.org/spip.php?page=apc>



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels

Vos contacts au Se-UNSA : 1er degré :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19

Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64

J'adhère > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6> Contactez-nous.

L'adhésion se fait pour l'année scolaire. Il est encore temps bien sûr !

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour avec la mention « désabonnement ».

